34me Année — N° 12,150 — 5 Centimes — Le Journal ne peut être crié — 5 Centimes — Vendredi 13 Novembre 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

REDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul^d de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

LE SEQUESTRE DES MAISONS ALLEMANDES

Le décret du 27 septembre dont nous avons donné hier une analyse et portant défense aux sujets allemands et austro-hongrois de se livrer à tout commerce en France, a été complété par une série de circulaires du ministre de la justice que nous allons passer en revue et qui ont été adressées aux premiers présidents des Cours d'appel et aux procureurs généraux.

La première circulaire, en date du 8 octobre, se contente de signaler l'ordonnance rendue le 2 octobre par le président du Tribunal civil du Havre, ordonnance jugée « de nature à faire jurisprudence », ce qui nous vaut beaucoup d'honneur. On se rappelle les faits ; l'administration des douanes ayant signalé au parquet qu'une maison allemande de notre place, possédant d'importants approvisionnements de denrées alimentaires, venait de passer des actes de cession de ces marchandises, le procureur de la République présenta au président du Tribunal civil une requête tendant à la saisie de tous les approvisionnements appartenant à cette maison. Le président, s'appuyant sur le décret du 27 septembre, rendit une ordonnance conforme à ces réquisitions.

La circulaire du 13 octobre devait généraliser cette pratique en prescrivant la saisie, et en outre la mise sous séquestre, de toutes marchandises, deniers et immeubles dépendant des maisons allemandes, autrichiennes et hongroises pratiquant le commerce, l'industrie ou l'agriculture en France, « que ces maisons aient cessé ou non leurs opérations depuis la déclaration de guerre ». C'est le président du Tribunal civil qui devra prononcer ces saisies et désigner les séquestres, choisis en principe parmi les administrateurs judiciaires.

Le sequestre, on le sait, a un rôle nettement limité de dépositaire et de conservateur ; en l'espèce, il devra dresser des inventaires des marchandises et matériel des maisons allemandes, vérifier les dépôts dans les banques, puis entreposer les marchandises et verser les fonds à la Caisse des dépôts et Consignations ; après avoir fermé les maisons incriminées son rôle sera à peu près terminé.

Il continuera toutefois à recevoir les versements qui, aux échéances fixées auparavant devront être faits pour le compte de ces dites maisons ; une circulaire du 30 octobre rappelle fort justement aux débiteurs des commerçants allemands ou austro-hongrois que l'interdiction de l'exécution des contrats portée au décret du 27 septembre ne saurait les autoriser à conserver par devers eux les sommes dues ; ce qui est interdit, c'est de les remettre directement aux créanciers visés mais l'obligation subsiste de s'acquitter, et cela doit être fait entre les mains du séquestre, ou à défaut à la Caisse des Dépôts et Consignations. On ne saurait admettre, en effet, que des mesures d'ordre général, nécessitées par la guerre, soient pour certains l'occasion de gains illicites.

Le ministre de la justice, éclairé, il faut bien le dire, par les réclamations des Chambres de commerce, n'a pas tardé à se rendre compte des inconvénients pouvant résulter du rôle uniquement passif des sequestres et de la fermeture pure et simple de certaines maisons allemandes ou austro-hongroises. Par sa circulaire du 21 octobre, il a spécifié que le décret du 27 septembre ne faisait pas obstacle à ce que celles de ces maisons dont les produits sont utilisés pour les besoins de nos armées soient maintenues en activité ; l'autorité militaire ou maritime a été invitée soit à continuer l'exploitation en gestion directe, soit à procéder par voie de réquisition.

Cette latitude a été étendue par la circulaire ministérielle du 3 novembre qui a admis que la sauvegarde des intérêts français, intérêts des créanciers et intérêts de la main-d'œuvre, pouvait exiger, au moins à titre temporaire et dans des limites à déterminer, la continuation de toute entreprise commerciale, industrielle ou agricole. L'attention du ministre se portait particulièrement sur les maisons allemandes fabriquant des produits indispensables à l'industrie et qu'il était impossible, dans les circonstances actuelles, de se procurer ailleurs.

C'est le président du Tribunal civil qui accordera, s'il y a lieu, les autorisations nécessaires et dans ce cas, il désignera non pas un simple séquestre, mais un administrateur séquestre ayant tous les pouvoirs pour gérer dans les conditions prévues par l'ordonnance ; le choix de cet administrateur devra se porter sur une personne ayant les connaissances professionnelles nécessaires ou, si un séquestre ordinaire a déjà été nommé, il lui sera adjoint un collaborateur technique.

Une circulaire du 4 novembre est venue compléter celle de la veille en instituant un contrôle sévère des administrateurs-séquestres, sans doute pour éviter les critiques que pouvait suggérer le souvenir de certains administrateurs judiciaires qui ne se sont pas précisément illustrés dans de précédentes liquidations. Il est rappelé aux procureurs de la République et aux présidents des Tribunaux civils qu'en dehors du contrôle de l'administration des Domaines, ils devront suivre pas à pas les opérations des administrateurs-sequestres, ne pas se borner à s'assurer de la régularité et de la fidélité de leur gestion mais veiller à ce qu'ils déploient toute l'activité désirable et à ce que leur administration soit aussi économique que possible ; il devront même exercer un contrôle préventif sur les actes les plus importants qui ne devront s'accomplir qu'avec leur autorisation.

Tout cela est excellent en principe, mais nous aurons à examiner dans la suite de notre étude, si cela ne dépasse pas les compétences d'un président de Tribunal civil.

CASPAR-JORDAN.

LE LOYALISME des Musulmans Tunisiens

UNE PROCLAMATION DU BEY

Le bey de Tunis a lancé la proclamation suivante à la population tunisienne :

A tous nos sujets,

Depuis trente-huit ans, la noble et loyale population tunisienne jouit des bienfaits de la sécurité et de la tranquillité, grâce à la bonté du Très-Haut, qui a bien voulu nous maintenir dans la bonne voie, nous et nos vénérés ancêtres, pour diriger les destinées de nos sujets. Que de réformes nouvelles et utiles à toute la population ont été réalisées pendant cette période, que d'améliorations ont été introduites dans les anciennes organisations du pays, dont le gouvernement protecteur nous a facilité la construction, telles que l'organisation du charan des Oukafs, les cours professés à la grande mosquée ! Ajoutez à cela le respect des croyances et des traditions musulmanes, respect pour lequel le gouvernement protecteur nous a fait des promesses et donné des garanties.

La France nous a, en effet, solennellement déclaré, à plusieurs occasions, qu'elle ne cessera de défendre et de sauvegarder ces croyances et ces traditions, et complété son œuvre en nous facilitant l'introduction de nombreuses réformes durant une génération tout entière, au cours de laquelle les deux peuples français et tunisien ont appris à se témoigner une confiance réciproque. Les deux races ont ainsi simultanément et dans la plus grande harmonie concouru au réveil de notre pays, grâce à l'activité inlassable et aux efforts constants qu'elles n'ont cessé de déployer.

Aujourd'hui, en présence des événements dont nous sommes témoins, nous avons cru devoir rappeler cette vie de bonheur et de tranquillité à la mémoire de nos sujets, afin qu'ils en apprécient davantage le prix et qu'ils en rendent grâce à Dieu. Nous avons également jugé nécessaire de leur recommander de ne pas se départir de leur digne attitude de loyauté et de calme pendant la période que nous traversons et qui a été malheureusement marquée par le succès des basses intrigues allemandes auprès de certains dirigeants du gouvernement ottoman. Victimes de ces intrigues, ces hommes ont lancé leur pays dans une aventure périlleuse en l'entraînant à se mettre en état de guerre avec l'empire russe allié à la France et à l'Angleterre, acte qui a provoqué la rupture diplomatique entre la Sublime Porte et la Triple-Entente. Et pourtant, combien la France regrette que Sa Majesté le khalife ait été malgré elle et sous l'effet des menaces, contrainte à permettre à la flotte turque de se joindre aux vaisseaux allemands qui ont bombardé les ports russes de la mer Noire ! La France, en rompant les relations diplomatiques avec l'empire ottoman, ne nourrit aucune haine contre le peuple turc, qui, durant les trois derniers siècles, a toujours rencontré auprès de la France un bienveillant appui dans les circonstances difficiles. Tout dernièrement encore, elle a consenti au gouvernement turc un emprunt de 500 millions pour réparer les pertes causées par la guerre balkanique. Sa colère ne vise que quelques Turcs que les intrigues allemandes à Constantinople ont asservis aux ambitions germaniques et qui se sont vendus à l'Allemagne pour devenir des instruments de ces basses intrigues. Ces malheureux ont perdu toute raison et, en répandant le sang du peuple qu'ils ont trahi, ils travaillent à la ruine de leur pays. D'ailleurs, la France et ses deux alliés, par respect pour la religion musulmane, ont ont décidé de circonscrire le théâtre des hostilités de façon à en exclure le Hadjaz où se trouvent les lieux saints vénérés de tous les musulmans.

Nous croyons à peine nécessaire de rappeler à nos sujets les devoirs qui leur incombent dans ces circonstances envers les deux gouvernements protecteur et protégé, ayant la certitude de leur inébranlable loyalisme, dont nous trouvons dans ces mêmes circonstances le bel exemple parmi leurs coreligionnaires des Indes anglaises.

Nous ne doutons pas, en effet, que nos sujets continueront à suivre la voie de leurs intérêts pour bénéficier de leur part de bienfaits dont jouit la Tunisie sous l'égide de la France. Nous savons également qu'ils ne prêteront pas l'oreille aux nouvelles mensongères, qu'ils resteront calmes et confiants dans la victoire certaine de la France, de ses alliés et de ses protégés et respectueux de l'autorité et des lois.

Que Dieu nous dirige dans la bonne voie.

LA GUERRE

102e JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 12 novembre, 17 heures.

A l'aile gauche

L'action a continué toujours aussi violente et s'est poursuivie avec des alternatives d'avance et de recul sans importance caractérisée.

D'une façon générale, le front de combat n'a pas sensiblement varié depuis le 10 novembre dans la soirée : il passe par la ligne Lombasrtzyde-Nieuport, canal de Nieuport à Ypres, les avancées d'Ypres dans la région de Zonnebske et à l'Est d'Armentières.

Aucune modification sur les positions tenues par l'armée britannique, qui a repoussé les attaques de l'ennemi, notamment l'offensive tentée par les éléments de la garde prussienne.

Depuis le canal de La Bassée jusqu'à l'Oise, il y a eu des actions de détail.

Dans la région de l'Aisne, autour de Vailly, nous nous sommes maintenus vis-à-vis des contre-attaques, et nous avons consolidé le terrain reconquis précédemment.

Dans la région de Craonne, à la ferme Hourtebise, notre artillerie a réduit au silence l'artillerie ennemie, dont elle a même démoli quelques pièces.

Nous avons fait quelques progrès également autour de Berry-au-Bac.

Dans l'Argonne, en Woëvre, en Lorraine et dans les Vosges. les positions respectives ne se sont pas modifiées.

Paris, 23 heures.

Au Nord, nous avons tenu sur toutes nos positions. L'ennemi a cherché à déboucher de Dixmude par une attaque de nuit, mais il a été repoussé.

Nous avons repris l'offensive contre l'ennemi qui avait franchi l'Yser et nous l'avons refoulé sur tous les points, sauf en un endroit où il occupe encore deux à trois cents mètres sur la rive gauche.

Au Centre, nous avons gagné quelque terrain dans la région de Tracy-le-Val, au Nord-Est de la forêt de Laigle.

En Argonne, des attaques très sérieuses des Allemands n'ont abouti à rien.

Official Report of the French Government

Nov. 12th 3 p. m.

On our left wing, the action has continued with the same violence and has been persued, with alternative movements of advance and retreat, without characteristical importance.

Generally speaking the battle front has not varied much since november the 10th., in the evening ; the front is in line from Lombaertzyde-Nieuport-Ypres, in the region of Zonnebske and east of Armentieres.

No change on the positions held by the british forces, who repulsed all the foe's attacks, especially the offensive of the elements of the prussian guard.

From the canal de La Bassée to the Oise, only actions of detail took place.

In the region of the Aisne, around Vailly, we maintained our ground against the foe's counterattacks, and we have consolidaded the positions gained previously.

Around Craonne, near Heurtebise, our artillery silenced the ennemy's destroying some guns.

We also progressed round Berry-au-Bac.

In the Argonne, in Woëvre, in Lorraine and in the Vosges, the respective positions have not been altered.

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

(Nous ne publions les communiqués allemands qu'à titre documentaire et sous toutes réserves — nos lecteurs les redresseront d'eux-mêmes à l'aide des communiqués authentiques qui précèdent.

Berlin, 10 novembre.

Nos attaques près d'Ypres ont fait un léger progrès hier. Plus de 500 hommes, Français, Anglais et troupes de couleur, furent faits prisonniers et plusieurs mitrailleuses furent prises.

Plus au Sud, nos troupes ont également avancé et de violentes contre-attaques anglaises furent repoussées.

Nous avons fait un bon progrès dans l'Argonne, les avant gardes de l'ennemi ayant été aisement repoussées.

En Pologne russe, notre cavalerie a dispersé une patrouille à Konin, où elle fit 500 prisonniers et captura 88 mitrailleuses.

LA CLASSE 1915

Bordeaux, 12 novembre.

L'état-major de l'armée a tiré au sort la lettre alphabétique par laquelle commencera l'incorporation de la classe 1915. Cette lettre est le T. Après la clôture de la session le 30 novembre des Conseils de revision de la classe 1915, ouvrira aussitôt une session nouvelle au chef-lieu du département, en vue de procéder à la visite des exemptés et réformés des classes antérieures à 1910.

La revision ne pourra commencer avant cette date dans les départements où l'examen des autres classes et appelés de 1915 ne sera pas achevé.

Toutes les opérations devront être terminées au plus tard le 31 décembre.

LE VOYAGE DE M. VIVIANI

Paris, 12 novembre.

M. Viviani a conféré avec les parlementaires des départements envahis et les députés de Paris.

Il repartira vraisemblablement vendredi après-midi pour Bordeaux.

A l'ouverture du Parlement anglais

Londres, 12 novembre.

Discourant à l'ouverture du Parlement, MM. Asquith et Bonnar Lawe ont constaté l'union des partis, l'excellence de la situation financière et militaire et ont fait remarquer que les ressources des alliés augmentent au fur et à mesure que celles de l'Allemagne diminuent.

L'Angleterre a déjà recruté 1,086,000 hommes. La guerre durera cependant moins longtemps que certains le disent et la victoire est certaine pour les alliés.

En l'Honneur de la Belgique

Milan, 12 novembre.

Un meeting en l'honneur de la nation belge a eu lieu dans la soirée.

Devant une nombreuse assistance, M. Destrée, député de Charleroi, a fait un discours à la suite duquel il a été l'objet d'une chaleureuse manifestation de sympathie.

Le Gendre du Kaiser sur le front

Bâle, 12 novembre.

Le duc Ernest Auguste, gendre du kaiser, qui, selon certains bruits, aurait été blessé au cours des derniers combats, a quitté Brunswick le 5 novembre et est retourné sur le front.

Les Projets de l'Autriche

Petrograd, 12 novembre.

On annonce de Vienne que François Joseph a ordonné qu'une somme considérable soit prélevée sur sa cassette particulière pour le nouvel emprunt de guerre.

L'Autriche-Hongrie paraît décidée à tenter un effort suprême contre la Serbie.

L'ACTION DES RUSSES CONTRE LES AUTRICHIENS

Bucarest, 12 novembre.

Les Russes, renonçant à bombarder Czernovitz, traversèrent le Pruth pour attaquer les Autrichiens, pendant que le gros des forces concentré dans la direction Storozynetz-Sulitza envahit le Sud de la Bukovine. Ils coupèrent ainsi la retraite aux Autrichiens qu'ils attaquèrent vigoureusement. Ils anéantirent complètement deux divisions. Les autres dépêches de la frontière confirmeraient que l'armée autrichienne est en pleine déroute.

La Poussée russe en Autriche

Rome, 12 novembre.

On mande de Petrograd à la *Tribuna*, que le flanc gauche de l'armée austro-hongroise, opérant en Galicie, a été complètement enveloppé par les Russes, déjà victorieux sur les hauteurs de Lysagora et de Kielce.

Les avant-gardes d'une très forte colonne russe, débouchant du Sud-Ouest de la rivière de Niae, ont occupé Miechor, au Nord de Cracovie.

Les Autrichiens, adossés aux Carpathes, sont de nouveau et sans nul doute définitivement menacés par ce mouvement.

TORPILLEUR ET SOUS-MARIN

Londres, 12 novembre.

L'Amirauté annonce que le petit torpilleur *Niger* a été coulé par un sous-marin allemand à la hauteur de Douvres. L'équipage a été sauvé.

Capture d'un Navire suspect

Perpignan, 12 novembre.

Un croiseur français croisant au large des côtes françaises de Méditerranée, a capturé un vapeur transportant 150 Allemands et une cargaison suspecte.

Le « Gœben » avarié

Petrograd, 12 novembre.

On mande de Constantinople que pendant le bombardement des Dardanelles par l'escadre anglo-française, le *Gœben* eut une voie d'eau assez sérieuse.

Les Résultats acquis

L'Agence Havas publie une interview prise à un de nos plus éminents officiers généraux du cadre de réserve que son âge et sa santé condamnent, à son grand regret, à l'inaction. Après avoir constaté que les affaires des alliés sont en excellente voie, cette haute personnalité militaire apprécie comme suit la situation sur le théâtre occidental des opérations :

Les Allemands viennent de tenter un gros effort, dont il ne faut méconnaître ni la valeur, ni l'étendue.

Non seulement, ils ont renforcé leurs unités combattantes de toute nature, mais ils ont encore créé de nombreux corps d'armée nouveaux, dont ils ont engagé la majeure partie en Belgique et dans le Nord de la France.

Pour moi, je trouve remarquable que nos forces aient pu, comme on dit en style militaire, « tenir le coup » contre un pareil effort et non seulement nous paraissons avoir tenu le coup, mais il me semble que la situation a été grandement transformée à notre avantage depuis un mois. Reportez-vous à la fin de septembre, quand la ligne de bataille s'arrêtait à l'Aisne ; de Verdun à Compiègne, les armées se heurtaient sur une ligne presque droite ; un succès de notre part n'eût fait que refouler l'ennemi, sans amener un grand résultat stratégique.

Aujourd'hui notre front, qui est maintenu de Verdun à la région de Compiègne, s'est étendu vers le Nord suivant une ligne perpendiculaire à la première pour aboutir à Nieuport. Notre front de combat forme donc un véritable angle droit et affecte la forme enveloppante. C'est la manœuvre justement chère aux Allemands, c'est celle qu'ils avaient pu réussir, partiellement, contre nous, au début des hostilités. Je pense qu'ils doivent enrager de l'avoir subie ; aussi vous les avez vus faire tous les efforts possibles pour parer à notre mouvement vers le Nord et échapper à l'étreinte. En même temps, ils ont tenté d'envelopper l'armée belge d'Anvers, de l'acculer à la mer pour la couper à notre gauche, mais nous sommes arrivés juste à point pour lui donner la main.

Actuellement encore, c'est sur notre aile gauche qu'ils font leur effort décisif en même temps qu'autour de Verdun. Ce sont aussi pour eux les deux points les plus sensibles puisqu'un succès de notre part y menacerait leurs lignes de communications.

Je lis partout dans la presse que les Allemands veulent aller à Dunkerque, à Calais, à Boulogne pour, de là, envahir l'Angleterre. Dites-le bien haut : ceci, c'est le bluff traditionnel, et il ne faut pas que nos fidèles alliés, les Anglais, s'y laissent prendre non plus.

Sans doute la possession de nos ports de Dunkerque, de Calais et de Boulogne donnerait aux Allemands des abris pour leurs sous-marins ; des batteries établies à Calais gêneraient l'utilisation du détroit par les flottes anglo-françaises ; je reconnais que ce serait pour l'ennemi un grand avantage ; mais en somme, le résultat principal serait de rejeter notre aile gauche sur la Somme et de rétablir ainsi notre front sur une ligne droite. Quant au débarquement en Angleterre, encore une fois, c'est un bluff des journaux allemands pour plastronner devant l'Europe d'abord, mais surtout dans le fol espoir d'empêcher les Anglais d'envoyer de nouvelles troupes sur le continent.

D'ailleurs lisez la presse allemande, vous y voyez à chaque ligne poindre le bout de l'oreille. Heureusement les Anglais sont gens de bon sens et ils ne tomberont pas dans ce piège par trop grossier. Comment les Allemands tenteraient-ils un débarquement, tant que les Anglais, maîtres de la mer, pourraient couler leurs transports ? Et avec quelle force le tenteraient-ils quand ils ont déjà grand'peine à contenir les forces franco-anglaises et qu'ils sont obligés de reculer devant les Russes ? Les Anglais comprennent que le meilleur moyen de défendre l'Angleterre, c'est de reprendre tout le littoral belge et Anvers, et pour reconquérir la Belgique, il faut vaincre les Allemands ; c'est donc sur le continent que se joue le sort futur de l'Angleterre.

En résumé, de grands résultats n'ont cessé d'être acquis depuis le 5 septembre, c'est-à-dire depuis la reprise de l'offensive de notre part : victoire de la Marne, recul des Allemands sur l'Aisne, extension de notre front vers le Nord en lui donnant une forme enveloppante, appui de notre gauche à la mer, ce qui l'empêche d'être tournée, reoccupation de toute une partie de notre territoire au Nord de la Somme, l'armée belge soustraite à l'étreinte des Allemands et se reconstituant à nos côtés, l'échec du double mouvement enveloppant des Allemands autour de Verdun par Saint Mihiel d'une part, par l'Argonne de l'autre, le recul de l'ennemi en Lorraine, et dans les Vosges, à peu près jusqu'à la ligne frontière ; ce sont là des succès acquis et palpables. Et songez à quelles difficultés on a dû se heurter, réfléchissez qu'il y a un mois à peine, les Anglais se battaient à l'Est de Soissons, encadrés dans nos armées, et qu'ils sont actuellement engagés face à Lille, presque à notre aile gauche, songez à la complication des mouvements de colonnes de transports en chemin de fer, que nécessitent de pareilles conceptions ; la réussite d'opérations aussi délicates est un gage d'espérance, de certitude pour l'avenir.

A chaque jour suffit sa peine, dit-on, mais pour les armées françaises, les journées ont été bien remplies. Soyons patients, n'est-ce pas ? L'œuvre se poursuit lentement mais sûrement, et les bâtiments les plus hâtivement construits ne sont pas les plus solides.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

Rome, 12 novembre.

Dans la matinée, en l'église de Saint-Louis des Français, a eu lieu un service funèbre en l'honneur des soldats morts au champ d'honneur. La cérémonie a été imposante. Une assistance nombreuse, comprenant notamment les ambassadeurs des puissances alliées, y assistait.

AU MEXIQUE

La Vera-Cruz, 12 novembre.

Le 11, les généraux de l'armée constitutionnelle ont nommé le général Gudierrez, président provisoire pour 20 jours. La nomination a été faite malgré la non démission de Carranza qui ne deviendra définitive que s'il reçoit l'agrément des partisans de Zapata.

Un Navire coulé SUR NOTRE RADE

Onze Victimes

Un événement extrêmement pénible est venu attrister, hier matin, notre population maritime : le steamer français *Duchesse-de-Guiche* a coulé la nuit dernière sur notre rade en causant la mort de onze personnes.

Après une période de temps exceptionnellement beau, la bourrasque s'est brusquement manifestée. Les vents, qui étaient tout d'abord au Sud Ouest, ont subitement passé hier au Nord-Ouest, et pendant toute la journée ainsi que durant la nuit, la mer fut extrêmement grosse. Les nombreux navires qui se trouvaient sur notre rade durent prendre des mesures pour faire tête à la tempête et certains d'entr'eux préférèrent quitter le mouillage pour reprendre le large jusqu'à ce que l'accalmie leur permit de revenir se ranger à côté des autres bâtiments qui attendent leur tour d'entrer au port ou de monter à Rouen.

Parmi les navires demeurés sur rade se trouvait le steamer *Duchesse-de-Guiche*, du port de Rouen, appartenant à la maison Prentout-Leblond. Ce navire, venu de Swansea avec un chargement de charbon, était arrivé, vendredi dernier, sur notre rade. Il devait monter à une prochaine marée pour aller débarquer sa cargaison à Rouen ou à Paris.

Hier matin, au jour, les guetteurs du Sémaphore, en inspectant l'horizon, ne furent pas peu surpris de voir un bâtiment chaviré sur le côté, à environ deux milles des digues et sur lequel se trouvaient cramponnés des hommes.

M. Dechaille, chef du service des signaux aussitôt prévenu, donna l'ordre au bateau de sauvetage de se porter au secours de ces malheureux. Le canot sortit à la remorque de l'*Abeille No 8*, mais déjà les infortunés marins avaient été aperçus par d'autres navires naviguant au large.

Parmi eux se trouvaient le *Richard-Waddington*, appartenant au service du pilotage de la Basse Seine ; le steamer *Paris*, chargé d'araisonner les navires qui se présentent sur notre rade, et un steamer anglais dont les équipages s'efforcèrent de secourir les naufragés. Le steamer anglais avait mis à la mer une embarcation de sauvetage, mais c'est en vain qu'elle essaya à plusieurs reprises de parvenir jusqu'aux matelots, qui se tenaient cramponnés aux garde-corps du gaillard d'avant.

Le yon-yon du *Richard-Waddington* fut plus heureux et parvint à recueillir les naufragés, qui étaient au nombre de six, savoir : EmileÉpine, chauffeur, inscrit à Bordeaux ; René Mainfray, soutier, de Rouen, dont c'était le premier embarquement, Pierre Le Mevel, matelot, de Tregnier ; René Girard, matelot de l'île d'Yeu ; Jean Pennec, matelot léger, du Conquet, et Louis Roland, matelot léger, du Conquet.

Dès qu'ils furent à bord du *Richard-Waddington*, les hommes qui venaient d'échapper si miraculeusement à la mort, furent reconfortés par les soins de leurs sauveteurs et conduits au port. A la salle de secours de la Chambre de commerce, ils reçurent des soins complémentaires et des vêtements secs.

Nous avons pu rencontrer le marin Lépine, qui, seul, est resté en notre ville, ses camarades étant ensuite partis pour Rouen, où ils seront interrogés par le service de l'inscription maritime.

Voici le récit qu'il nous a fait du naufrage du navire :

« Nous étions couchés à huit dans le poste à l'avant du navire, lorsque vers onze heures et quart je fus réveillé par un de mes camarades qui me dit que le bateau coulait. Il avait été réveillé par de violents coups de roulis et s'était rendu compte que le navire talonnait fortement.

« Etant monté sur le pont, il avait constaté que le navire coulait et avait réveillé les camarades. Lorsque nous fûmes en haut, nous constatâmes que les vagues couvraient à tout instant le navire et que l'arrière, comme la passerelle, étaient déjà submergées. On n'apercevait plus aucun des autres marins, qui avaient déjà été enlevés par la mer ou qui furent surpris pendant leur sommeil dans les cabines ou les postes de l'arrière.

« Comme le navire allait en dérive, nous nous sommes empressés, pour éviter qu'il aille aborder un autre navire ou qu'il fût entraîné dans la passe, de mouiller une ancre. Nous pensions ainsi pouvoir résister plus aisement de bout à la lame.

« Comme la mer déferlait sur le navire, l'eau envahit peu à peu le poste malgré les efforts que nous faisions pour le vider, aussi après deux heures de cette situation, le bâtiment chavira sur le côté tribord. Les vagues s'acharnèrent sur nous et il nous fallut nous agripper aux garde-corps pour ne pas être noyés. Malheureusement, certains d'entre nous lâchèrent prise et c'est ainsi que deux de mes camarades qui avaient été par deux fois enlevés, ne purent être ramenés à bord et se noyèrent sous nos yeux. »

Ce naufrage a causé la mort de dix hommes, dont tous les officiers.

En outre, la femme du capitaine Duval qui se trouvait à bord a également disparu.

La cause du sinistre n'a pu être exactement déterminée. On sait toutefois que l'un des panneaux du navire était demeuré ouvert pour éviter l'action du grisou. On suppose donc que par suite de la rupture de la chaîne d'ancre le navire sera venu en travers de la lame et se sera rempli par l'arrière. Un talonnement aura précipité sa perte.

On se rappelle que la *Duchesse-de-Guiche* s'était échoué, il y a quelques mois, à l'entrée de notre port, non loin de Frascati.

Les navigateurs sont informés que le vapeur *Duchesse-de-Guiche* est coulé aux abords du Havre, à quatre mille soixante-dix mètres (4.070 m.) environ de distance du phare de la digue Nord dans la direction Sud 61° Ouest.

Position approximative du navire : latitude Nord : 49° 28' 16" ; longitude Ouest : 2° 17' 50".

L'épave sera balisée dès que l'état de la mer le permettra : 1° par une bouée à fuseau peinte en vert, mouillée à 50 mètres environ à l'Est-Nord-Est de l'extrémité Nord de l'épave ; 2° par une bouée lumineuse peinte en vert et surmontée d'un feu fixe d'horizon rouge, mouillée à 50 mètres environ à l'Ouest-Sud-Ouest de l'extrémité Sud de l'épave. Le feu rouge, d'une portée moyenne de 4 milles, sera élevé de 3 m. 70 au-dessus du niveau de la mer.

LE HAVRE

M. Jules Siegfried, député, a quitté le Havre pour quelques jours, se rendant à Paris et Bordeaux pour y traiter diverses questions d'intérêt général concernant notre ville.

Morts au Champ d'Honneur

Notre collaborateur et ami, M. Fernand Polet, vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections. Après être demeuré de longues semaines sans nouvelles de l'un de ses frères, Robert Polet, incorporé au 129e régiment d'infanterie, il vient d'apprendre qu'il a été tué à l'ennemi au cours d'un combat qui a eu lieu le 7 septembre à Esternay (Marne).

M. Robert Polet, qui s'était consacré à la carrière artistique, n'était âgé que de 27 ans.

Il était doué pour le théâtre. Ses qualités dramatiques avaient été remarquées par Mévisto qui s'intéressa à ses débuts et s'attacha sa collaboration.

L'impresario Ch. Baret comptait également Robert Polet au nombre des artistes composant ses tournées. A plusieurs reprises, le jeune artiste vint en représentations au Havre où l'on applaudit en lui un talent qui paraissait être appelé à un intéressant avenir artistique.

Le regretté défunt ne comptait que des sympathies. Ses amis apprendront avec peine sa disparition prématurée.

Nous adressons en cette douloureuse circonstance, à Madame veuve Raoul Polet, à notre collaborateur Fernand Polet, à ses frères et à ses sœurs, l'expression de nos sentiments les plus émus.

M. le commandant Henri Spicq, du 67e d'infanterie, gendre de M. Constant Bergeraulit, négociant, a succombé le 23 août, à Lexy, aux suites des blessures qu'il avait reçues la veille, aux environs de Longwy.

Chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, médaille du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge, il était fils de M. Albert Spicq qui fut professeur à l'école militaire de Bucarest.

Il avait commandé naguère, en notre ville, une compagnie du 129e d'infanterie et avait ensuite été nommé chef de bataillon au 163e puis au 67e.

M. Alfred Mignot, du Havre, capitaine au 74e régiment d'infanterie, a été tué à l'ennemi, au combat de Loivre (Marne) le 18 septembre. M. le capitaine Alfred Mignot était dans sa quarantième année.

M. Pierre Waroquet, sous-lieutenant au 54e d'infanterie, fils de M. et Mme Waroquet, rue Georges-Cuvier, à Fécamp, blessé d'abord à l'épaule, fut atteint le 30 septembre d'une balle au front. Il a succombé à une méningite, le 4 novembre, dans un hôpital de Verdun, à l'âge de 25 ans.

M. Charles Genet, âgé de 28 ans, fils de M. Léon Genet, pharmacien au Havre, appelé comme soldat réserviste au 329e régiment d'infanterie, a été tué à l'ennemi, à Berry-au-Bac, le 14 septembre.

M. Maurice-Emile Sevestre, du Havre, canonnier au 22e régiment d'artillerie, a été tué à l'ennemi le 16 septembre, à Berry-au-Bac.

M. Gabriel Aublin, sergent-major au 360e de ligne, a été tué à l'ennemi à Honiville (Meurthe-et-Moselle).

M. Gustave-Saturnin Paris, 21 ans, soldat au 39e régiment d'infanterie, blessé au cours d'un combat dans les environs de Reims ; il avait été fait prisonnier par les Allemands, mais avait réussi à s'évader et à gagner nos troupes. Transporté à l'hôpital Saint-Joseph, à Perigueux, il y est mort après un mois de séjour.

M. Grandperrin, instituteur-adjoint à Romilly-sur-Andelle, décédé le 22 août à l'hôpital d'Anderlues (Belgique), des suites de blessures reçues à l'ennemi.

Blessés et Prisonniers

M. Fernand Vincent, peintre, demeurant rue des Remparts, 30, soldat au 129e de ligne, dont on était sans nouvelles depuis le 30 août, vient de faire connaître qu'il a été blessé et fait prisonnier le 22 août.

Il est en traitement à la réserve Lazarett-Lasern de Zerbst (in Anhalt).

M. Victor Bradel, journalier, demeurant au Havre, soldat au 165e régiment d'infanterie, a été blessé et fait prisonnier à Montmédy. Il a fait connaître à sa famille qu'il est à l'hôpital militaire de Merseburg-sur-Saale.

M. Georges Malandain, demeurant rue Flore, 51, soldat réserviste au 329e d'infanterie, vient d'écrire à sa femme qu'il est prisonnier à Jefangnen Niedezvehrem (Allemagne). Il ajoute qu'il a été légèrement blessé.

Avis aux Débitants, Cafetiers et Epiciers

MM. Georges Billet et Ce, propriétaires de la Grande Brasserie de l'Ouest ;

M. Jacques Paillette, administrateur de la Grande Brasserie Alsacienne ;

M. H. Hambach, directeur de l'entrepôt succursale des Brasserie et Malterie du Fort Carré,

Viennent d'adresser à leurs clients la lettre suivante :

Le Havre, le 11 novembre 1914.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à partir du 13 novembre courant, nous vous demanderons, en sus du prix de la bière, une consignation de trois francs par caisse de 24 chopettes ou de 12 canettes. Cette mesure, qui nous est imposée par les pertes de plus en plus considérables de matériel que nous subissons, par l'augmentation croissante de tous nos frais et du prix des matières premières, par les difficultés que nous éprouvons dans les circonstances actuelles à nous réapprovisionner, peut ne rien vous coûter, car : d'une part, la bière étant consommée dans votre établissement, il vous sera facile d'éviter que nos bouteilles ne soient égarées ; d'autre part, celles qui sont actuellement en votre possession vous étant gratuitement abandonnées, il vous suffira de nous les rendre en échange de celles que vous recevrez, pour établir un roulement sans bourse délier. Nous pensons pouvoir ainsi éviter d'augmenter les prix de la bière.

Le prix de **trois** francs par caisse se décomposerait comm suit :

10 centimes par chopette.
20 centimes par canette ou bouteille de soixante centilitres à bouchon mécanique ou bouteille allemande.
60 centimes par caisse vide pour chopettes, canettes ou bouteilles,

soit **trois** francs par caisse complète de matériel.

Nous sommes en outre obligés, pour les mêmes motifs de vous demander une consignation de **1 fr. 50** par caisse à litres que nous vous fournirons en sus de celles que vous détenez actuellement et dont nous vous faisons également l'abandon.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos bien sincères salutations.

Georges BILLET & Ce, propriétaires de la Grande Brasserie de l'Ouest, rue de la Brasserie, au *Havre* ;
Jacques PAILLETTE, administrateur de la Grande Brasserie alsacienne, rue d'Etretat, au *Havre* ;
H. HAMBACH, directeur de l'Entrepôt Succursale des Brasseries et Malterie du Fort Carré, rue de la Crique, au *Havre*.

La Pharmacie Principale

Place de l'Hôtel-de-Ville, 28, et rue Jules-Lecesne, 2.

ouvrira le 16 novembre. — Les ordonnances seront exécutées par des pharmaciens diplômés.

Cérémonie du « Souvenir Français »

La cérémonie en l'honneur des soldats morts pour la Patrie, organisée chaque année par le *Souvenir Français*, a eu lieu hier matin, à l'église Notre-Dame. En raison des circonstances actuelles, cette manifestation patriotique fut particulièrement émouvante.

L'église était remplie d'une foule recueillie. Elle était tendue de draperies tricolores et ornée de drapeaux aux couleurs des alliés. Un catafalque était dressé dans la nef.

Un grand nombre de notabilités locales, de représentants du gouvernement belge et d'autorités militaires avaient répondu à l'appel du Comité du Souvenir Français et se trouvaient dans le chœur.

En dehors de tous les membres des Sociétés patriotiques du Havre, ayant à leur tête M. le général Gripois, président du *Souvenir Français*, nous avons noté la présence de MM. P. Morgand, maire du Havre ; Serrurier et Vigné, adjoints ; plusieurs conseillers municipaux ; L. Brindeau, sénateur ; Georges Ancel, député ; l'amiral Charlier, gouverneur du Havre ; M. le lieutenant de vaisseau de Penfentenyo, officier d'ordonnance ; MM. Louis Benoist, sous-préfet ; Guillard, conseiller général ; J. Roussel, conseiller d'arrondissement ; Joannès-Couvert, président, et Bricka, vice-président de la Chambre de commerce ; plusieurs membres de cette Compagnie ; Beaugrand, procureur de la République ; Henriet, juge du Tribunal civil ; Le Prevost, administrateur de la marine ; Sigaudy et Bernard, ingénieurs en chef des Forges et Chantiers ; colonel Derrive, commandant le 24e territorial d'infanterie ; Ducrot, capitaine de frégate ; commandant Robert de Saint-Maurice, du 1er régiment d'artillerie territoriale ; les capitaines Aune, Doro, Julienne et Le Manuet de la Jugannière, du 24e territorial ; Laforest, lieutenant de pompiers ; Augustin Normand, constructeur ; Leprince, directeur de la Compagnie Normande de Navigation à Vapeur ; Damaye, directeur de la Compagnie des *Abeilles* ; Taconet, président de la Croix-Rouge.

Le gouvernement belge était représenté par MM. Henri Carton de Wiart, président du Conseil et ministre de la justice ; Schollaert, président de la Chambre et ministre d'Etat ; L. de Pauw, chef du Cabinet civil, représentant M. de Broqueville, ministre de la guerre ; Helleput, ministre des travaux publics ; Davignon, ministre des affaires étrangères ; commandant Blaise, attaché au cabinet du ministre de la guerre ; Klobukowski, ministre de France en Belgique ; Hennion, commissaire général du gouvernement français ; prince Jean Koudacheff, ministre plénipotentiaire de Russie.

Le gouvernement britannique était représenté par Son Excellence sir Francis Hyde Villiers, ministre plénipotentiaire près du gouvernement de Belgique ; M. le colonel Williams, commandant en chef de la base anglaise d'opérations ; M. le colonel Money, attaché à l'état-major ; M. l'amiral Shortland ; M. Harry-L. Churchill, consul général de Grande-Bretagne au Havre.

Les drapeaux des Sociétés patriotiques suivantes s'étaient groupés près de l'autel :

Médaillés militaires, Association des Médailles des Expéditions coloniales, Anciens du 39e, Anciens du 74e, Sauveteurs du Havre et de l'arrondissement, Amicale des Champenois, Lorrains et Alsaciens, Société des Sauveteurs-Ambulanciers, Anciens Militaires coloniaux, Œuvre des Vieux Militaires, Combattants de Gravelotte, Société *La Flotte*, Vétérans des Armées de terre et de mer.

Pendant la messe, plusieurs chanteurs se firent entendre, accompagnés au grand orgue par M. A. Donnay, titulaire.

L'*Ave Maria* et le *Pie Jesus*, de A. Donnay, furent chantés par Mme Hélène Mirey, soliste des concerts Colonne.

Au violon, Mlle Elizabeth Bernard, élève de Remy, du Conservatoire, exécuta l'*Angelus*, de A. Donnay. Enfin le *Pater Noster*, de Niedermeyer, fut chanté par M. le lieutenant Mancel, tenor de l'Opéra-Comique de Paris sous le nom de André-Ferrier et directeur du Théâtre-Français de San Francisco.

Une quête fut faite en faveur des blessés militaires, par Mme Morgand, accompagnée du général Gripois ; Mme Emile Masquelier, accompagnée de M. le capitaine anglais Hughes ; Mme J. Couvert, accompagnée de M. Hofkens, consul de Belgique ; Mme G. Ancel, accompagnée de M. de Penfentenyo, officier d'ordonnance de l'amiral Charlier.

A l'issue de la cérémonie religieuse, M. l'abbé Julien, curé de Notre-Dame, prononça une allocution dans laquelle il remercia les personnes présentes, au nom du « Souvenir Français », d'avoir bien voulu assister à cette cérémonie. Puis il glorifia la mémoire des soldats alliés morts pour la liberté du monde.

ECOLE NOUVELLE (Garçons et Filles)

De La Châtaigneraie-sur-Coppet (Vaud Suisse)

Organisée d'après les principes de l'Ecole Decroy de Bruxelles. Conditions spéciales aux Belges. Références belges et françaises. S'adresser au journal.

Marine

Le steamer français *Chicago* est annoncé comme devant partir le 14 novembre, à 18 heures, pour New-York.

OBSÈQUES DE SOLDATS

Les obsèques du soldat THOMAS (Martial), du 125e régiment d'infanterie, né à Etouars canton de Bussière-Badil (Dordogne), auront lieu le 13 novembre, à 1 h. 1/2 de l'après-midi. On se réunira à l'Hôpital temporaire n° 1, Massillon.

Les obsèques du soldat BODIN (Emilien), du 232e régiment d'infanterie, né à Saint-Secondin, canton de Gençais (Vienne), auront lieu le 13 novembre, à 1 h. 1/2 de l'après-midi. On se réunira à l'Hôpital temporaire n° 1, Massillon.

M. MOTET DENTISTE, 53, r. de la Bourse, 17, r. M.-Thérèse

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 6, rue Colligny. — *Téléphone n° 229.*

Cours Techniques Commerciaux
Cours du Vendredi

ALLEMAND (Prof. M. Fritz, de l'Ecole Supérieure de Commerce), 1re année, de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.
ANGLAIS COMMERCIAL (Prof. M. Desagher, professeur de l'Ecole Primaire Supérieure). — 1re année, section B, de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.
CALLIGRAPHIE (Prof. M. Laurent, Directeur d'Ecole Communale), de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.
ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE (Prof. M. Pigné, Directeur d'Ecole Communale), de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.
DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.
STÉNOGRAPHIE (Prof. M. Farant, Employé de commerce), *nouvelle* Intérimaire : M. Maurice Pillet, rédacteur-sténographe du *Petit Havre*. — 1re année, de 8 h. 1/4 à 9 h. 1/4.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 12 novembre. — Germaine GALAIS, rue Augustin-Normand, 127 ; Francis PORTEBOSQ, rue du Lycée, 40 ; Charles LEMAISTRE, rue de Châteaudun, 32 (Sanvic) ; Jeanne BRANDICOURT, rue Guillaume-le-Conquérant, 9 ; Odette LAVAL, rue Lefèvreville, 4 ; Léone BRIARD, rue Gambetta, 129 (Sanvic) ; Simone FRANÇOISE, rue Jules-Masurier, 25 ; Andrée DAGEON, rue de Neustrie, 50.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 93)
VOITURES den. 35 fr.
Bicyclettes "Touriste" entièrement équipées à 165f

DÉCÈS

Du 12 novembre. — Joseph FRIBOULET, 61 ans, journalier, impasse des Corderies, 8 ; France HAUTOT, 1 mois, rue Bazan, 2 ; Paul LESAGE 57 ans, sans profession, Hospice ; Edouard FAUDEMER, 63 ans, sans profession, Hospice ; Isabelle FORTIN, 67 ans, Morgue ; Eugène VIMONT, 86 ans, sans profession, rue Fontelle, 7.

MILITAIRES

Martial THOMAS, 25 ans, soldat au 135e d'infanterie, domicilié à Souffrignac (Charente), hôpital n° 1 ; Emilien BODIN, 31 ans, soldat au 232e d'infanterie, domicilié à Dissay (Vienne), hôpital n° 1 ; Jules DELARUE, 30 ans, soldat au 80e d'infanterie, domicilié à Paris, hôpital n° 1.

TRANSCRIPTIONS DE DECÈS

Pierre CONFREVILLE, 26 ans, soldat au 28e d'infanterie, domicilié au Havre.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

Mort au Champ d'Honneur

Mme Raoul POLET, sa mère ;
M. Fernand POLET ; M. Léon POLET, sous-lieutenant au 1er régiment d'artillerie, prisonnier de guerre à Torgau et Mme Léon POLET ; M. et Mme Charles DUCROS ; M. Georges POLET, caporal au 129e régiment d'infanterie prisonnier de guerre à Quedlimburg ; M. Jean POLET ; M. Pierre POLET ; M. Maxime POLET ; M. Denis POLET ; M. Lucien POLET ; Mlle Lucette POLET,
ses frères, sœurs, beau-frère et belle-sœur ;
M. Paul DUCROS ; Mlle Denise DUCROS,
ses neveu et nièce ;
M. et Mme Frédéric POLET, leurs Enfants et Petit Enfant ; M. et Mme Henri POLET et leurs Enfants,
ses oncles, tantes, cousins et cousines ;
M. et Mme Antoine SALLES, ses cousin et cousine ;
Les membres des familles BARIL, DÉGENÉTAIS, LECARPENTIER, LEVAREY, PAILLETTE, SALLES, DE VERGIE, COUPEY, PAISANT, et les amis,

Ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Robert-Henry-Nicolas POLET

Artiste dramatique
Soldat au 129e régiment d'infanterie

tué à l'ennemi, au combat d'Esternay (Marne), le 7 septembre 1914, dans sa 27e année.

Vu les circonstances actuelles, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, on est prié de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mort au Champ d'Honneur

Mme Alfred MIGNOT ;
M. Gaston MIGNOT, soldat au 24e régiment territorial d'infanterie, *et Mme Gaston MIGNOT ;*
M. Henry MIGNOT, soldat au 3e escadron du train des équipages ;
M. Robert MIGNOT, soldat au 14e escadron du train des équipages, interprète au *Royal Engineers Corps* ;
Mlle Suzanne MIGNOT ;
Mlles Edmée et Germaine MIGNOT ;
M. Jean Baptiste MIGNOT ;
Mme Louis LEFEBVRE, née MIGNOT ;
M. et Mme LECHEVALIER, née MIGNOT, et leur Fils ;
Mlle Noëmi MIGNOT ;
Les Amis et le Personnel de la Maison Mignot & Ce,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alfred MIGNOT

Capitaine au 74me régiment d'infanterie

leur fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et ami, tué à l'ennemi au combat de Loivre (Marne), le 18 septembre 1914, dans sa 40e année.

Et vous prient d'assister à la messe de *Requiem* qui sera dite pour le repos de son âme, le vendredi 13 novembre, à dix heures et demie, en l'église Saint-Michel sa paroisse.

Par suite des circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

12.13 (3271z)

Mort au Champ d'Honneur

Mme GEFFROY, sa veuve ;
Mlles Alice et Renée GEFFROY, ses filles ;
M. et Mme Jérôme GEFFROY, ses père et mère ;
Mme Marie Louise KERLEAU, sa belle-mère ;
Mmes Anna, Marie, Augustine, Lucie et Henriette GEFFROY, ses sœurs ;
MM. Yves LE FOLL et Joseph LE HENTIC, ses beaux-frères ;
M. et Mme LE JOLIFF, M. et Mme Emile GARANGEL, ses oncles et tante, *et toute sa Famille ;*
Le Chef et les Employés du Service colonial du Havre, ses camarades,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Marie GEFFROY

Fusilier-Marin
Employé au Service Colonial du Havre

blessé grièvement à la bataille de l'Yser, mort à Dunkerque, le 25 octobre 1914, dans sa 27me année, et inhumé provisoirement dans cette ville.

Priez Dieu pour le Repos de son Ame.

(33.12)

M. Ad. BOCK, chef de gare de Belfort en retraite ;
Mme veuve JAËK, bibliothécaire à la gare du Havre, *et ses Enfants ;*
Et la Famille,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie BOCK, née JAËCK

leur épouse, belle-sœur, nièce, décédée le 11 novembre 1914, à six heures du soir, dans sa 59e année, munie des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation qui auront lieu le 14 courant, à sept heures trois quarts du matin, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, cours de la République, 13.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Mme veuve DUVAL, née VIMONT, et ses enfants ; M. et Mme J. LAFORGE née VIMONT ; Mme veuve G. VIMONT et ses enfants, et la famille prient les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, de bien vouloir les excuser et assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Eugène VIMONT

Jardinier

qui auront lieu le samedi, 14 courant, à une heure et demie du soir, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire rue Fontenelle, 7. (3297)

Mme RIARD, née LECOINTE, sa veuve ; *M. Jean RIARD*, son fils ; *M. et Mme Albert RIARD*, ses père et mère ; *M. Charlemagne RIARD*, son frère ; *M. et Mme Paul LECOINTE*, ses beaux-parents ; *Mlle Madeleine LECOINTE* sa belle-sœur ; *M. CARPENTIER*, son beau-frère ; *la Famille et des Amis* remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Louis-Marie-Albert RIARD

BOURSE DE BORDEAUX

Clôture du 11 Novembre

3 0/0, 72 50 et 73 ; Extérieure, 80 ; Russe 1891, 63 ; Russe 1906, 88 50 ; Russe 1909, 77 ; Comptoir d'Escompte, 741 ; Lyonnais, 1,075 ; Saragosse, 311 ; Rio-Tinto, 1,305. Chèque sur Londres, 25 et 25 15.

Compagnie Normande de Navigation à Vapeur

Novembre	HAVRE				HONFLEUR			
Vendredi.. 13	6 45	15 30	—	—	8 »	16 45	—	—
Samedi ... 14	7 30	16 30	—	—	9 15	17 45	—	—
Dimanche. 15	7 30	—	—	—	10 »	—	—	—

Novembre	HAVRE				TROUVILLE			
Vendredi.. 13	*8 »	15 30	—	—	*9 30	16 45	—	—
Samedi ... 14	7 15	*15 »	—	—	8 45	*16 »	—	—
Dimanche. 15	8 »	*15 »	—	—	9 45	*16 »	—	—

Novembre	HAVRE				CAEN			
Vendredi.. 13	—	—	—	—	—	—	—	—
Samedi ... 14	6 »	—	—	—	6 30	—	—	—
Dimanche 15	6 30	—	—	—	6 45	—	—	—

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr *Hypolite-Worms*, ven. de Boulogne, est arr. à Brest le 1er nov.

Le st. fr. *Suzanne-et-Marie* est parti de Brest le 10 nov. pour Bordeaux.

Le st. fr *Roch-Abeau*, ven. du Havre, est arr. à New-York le 9 nov.

Le st. fr. *Espagne*, all. de Bordeaux à la Plata est rep de Santos le 7 nov.

Le st. fr. *Haïti*, all. du Havre à Colon, est arr. à Bordeaux le 10 nov., à minuit.

Le st. fr. *Puerto-Rico* est parti de Colon le 6 nov. pour Bordeaux

Le st. fr. *Guadeloupe*, ven. de Pointe-à-Pitre, est arr. à Saint-Nazaire le 10 nov., à 11 h.

Le st. fr. *Mexico* est parti de New-Orleans le 8 nov. pour Le Havre.

Le st. fr. *Californie*, ven. de New York, est arr. à Bordeaux le 6 nov., à 19 h.

Le st. fr. *Caroline* est parti de Vigo le 8 nov. pour New-Orleans.

Marégraphe du 13 Novembre

PLEINE MER	5 h. 15	—	Hauteur	6 » 60
	17 h. 47	—	»	6 » 95
BASSE MER	— h. —	—	»	» » —
	12 h. 19	—	»	2 » 40

Lever du Soleil..	7 h. 7	N.L. 17 nov.	à 16 h. 11
Coucher du Soleil..	16 h. 22	P.Q. 24 —	à 13 h. 18
Lev. de la Lune..	1 h. 22	P.L. 2 déc.	à 18 h. 30
Couc. de la Lune..	14 h. 7	D.Q. 10 —	à 11 h. 11

Port du Havre

Nov. **Navires Entrés** *ven. de*

12 st. ang. *Normannia*, Kernan.....Southampton
— st. fr. *Edouard-Corbière*, Jourdren.... .Morlaix
— st. *Franz-Lakmé*.....

Par le Canal de Tancarville

11 st. fr. *Ouest*.....Rouen
— ch. fr. *Drac, Turenne, Approuague, Panama, Edmond Revos* ; pén. belge *Jeannette, Concédo, Van Hull, Bien Venu, Grande Famille, Octave, Arie, Tina, Aerociub, Réclame, Vainqueur*.....Rouen
— sloop fr. *Lucien-et-Madeleine*.....La Maillerayе
— sloop fr. *Sancta-Maria*.....La Maillerayе

Nov. **Sur Rade**

12 st. ang. *Exmouth*.....New-Orleans
— st. ang. *Nissan*.....New-Orleans
— st. ang. *Lancastrian*.....Baltimore
— st. ang. *Langton-Hall*.....Haïphong
— st. ang. *Otto-Trecmann*.....Indo-Chine

Nov. **Navires Sortis** *all. à*

11 st. snéd. *Edenor*, Nilsson.....Cardiff
— st. ang. *Lydia* Smith.....Southampton
12 st. fr. *Bordeaux*, Rousselot.....Dunkerque

Par le Canal de Tancarville

11 pén. belge *Phoque, Mathilde, Original*...Rouen
— sloop fr. *Enfant-de-France*.....Tancarville

Montés à Rouen :

Le 11 : st. fr. *Marguerite* ; st. ang. *Advance, Lisette*.

Descendus de Rouen :

Le 11 : st. fr. *Arthur-Capel* ; st. ang *Bayard* ; st. dan *London*.

En rade pour Rouen :

Le 12 : st. fr *Gyula, St-Jacques*, ven. d'Oran, *Henri-Elisa, Denise, Thérèse Germaine* ; st. ang. *Primo, Brisseles, Tregenna, Dingle, Carlsdyke, Ivanhoe, Deerhound, Orkla, Westbury, Deddington, Broompark, Addington, Sea Round, Mangara, Eveline, Streaton, Vera, Slettin, Enfield, Lowlands* ; st dan *Helfdan, Harald, Peter Maersk* ; st. norw. *Huso, Eva, Skrymer* ; st. holl. *Nederland* ; st. russe *G. af Schwalow* ; st. esp. *Mallano*.

BULLETIN DES HALLES

HALLE DE MONTIVILLIERS
JEUDI 12 NOVEMBRE 1914
(Télégramme de notre Correspondant)

	COURS PRÉC.	COURS JOUR	Hausse	Baisse
62 sacs de blé de 100 kil...	24 98	25 17	0 19	» —
Prix du pain (Taxe officielle) le kilog	0 31	0 31	» —	» —
77 s. avoine de 75 kil	— —	15 —	» —	» —
— s. seigle.....	— —	— —	» —	» —
Beurre le 1/2 kilog.....	1 50	1 30	0 25	» —
Œufs, la douzaine	» —	» —	» —	» —

VENTES PUBLIQUES

Le Vendredi 20 Novembre 1914, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, dans la Salle des Ventes Publiques de la Bourse, MM. E. RAOUL-DUVAL ET Ce feront vendre publiquement pour compte de qui il appartiendra, par le ministère de M. A. TRÉHORET, courtier :

Environ 870 sacs CAFÉ ramassés des Docks-Entrepôts. 13.16.17 (3306)

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS** *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chaque.*

FRENCH GENTLEMAN and **LADY** would like to exchange conversation lessons with English lady or gentleman. Apply to the news paper offices. 3293z)

SOCIÉTÉ LE DUC & PRESSET

comprenant deux Pharmacies et un Laboratoire :

1° **LA GRANDE PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES**
56, rue Voltaire — R. Le Duc, pharmacien

2° **LA PHARMACIE PRINCIPALE**
28, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Jules-Lecesne, 2
L. Presset, pharmacien

3° **Le Laboratoire principal d'Analyses**
6, rue Bernardin-de-Saint-Pierre

Ces deux Pharmacies, faisant en commun leurs achats et fabriquant ensemble leurs produits au LABORATOIRE PRINCIPAL, sont à même de délivrer dans les meilleures conditions de PURETÉ et de BON MARCHÉ tous les Médicaments.

La Pharmacie Principale ouvrira le 16 Novembre

Malgré la Hausse des matières premières et de nombreux produits chimiques, la PHARMACIE PRINCIPALE ne fera subir aucune augmentation aux médicaments, en raison de la situation actuelle et dans l'intérêt des Malades.

LES ORDONNANCES SERONT EXÉCUTÉES PAR DES PHARMACIENS DIPLOMÉS

DORURE SUR TOUS METAUX
Réargenture de Couverts

P. RODESCHINI, SPÉCIALISTE
51, rue Saint-Roch

59 13.16 8 (24.25 27.30 vc

LA PERSONNE qui a été vue ramassant une **Montre en argent** de dame, de l'avenue Félix-Faure aux escaliers Montmorency, passant par le champ, est prée de la rapporter 25, avenue Félix-Faure, villa « Le Prés-Bois ». Récompense (3292z)

ON DEMANDE
UNE FORTE BONNE
De 18 à 20 ans.
S'adresser au bureau du journal. (3289z)

ON DEMANDE une BONNE de 18 à 20 ans, sachant laver, ou une **Femme de ménage**. Inutile de se présenter sans références.— Prendre l'adresse au bureau du journal. (3303z)

ON DEMANDE des Journaliers des MANŒUVRES et **Deux Charretiers livreurs**.
S'adresser au bureau du journal. (3287)

ON DEMANDE UN AJUSTEUR Meteur au Point *pour Automobiles poids lourds*
Sérieuses références. — S'adresser : **Service des Egouts**, *à la Mairie*, le soir, à 5 heures. (3307)

ON DEMANDE
DES CHAUFFEURS
S'adresser à l'**Atelier d'Incinération**
RUE CUVIER (3304)

ON DEMANDE
Un BOUCHER
S'adresser ou écrire : G. V. D., au bureau du journal (3284z)

RÉFUGIÉ BELGE 31 ans, non mobilisable, apte à tout travail bureau, cherche occupation quelconque, comptabilité, surveillance, gérance, etc.
Ecrire bureau journal A. V. E. (3298z)

NÉGOCIANT possédant commerce complètement arrêté, ayant des relations commerciales assez étendues, ferait **Courtage ou Représentation** pour départements du Centre et de l'Est. Fournirait provision pour affaire sérieuse.
Ecrire Orléans, mandat 194.336. 12.13 (3273z)

HOTELIER du Nord, 30 ans, réfugié, **désire emploi de Cuisinier**, et connaissant le service de salle,
Ecrire bureau du journal, initiales C. O. (3296z)

FACTURIER *Maison d'Importation et de Commission en Cafés* demande un **Employé** bien au courant. Répondre aux initiales O. V. Ne pas joindre certificat ni timbre-poste. (3296)

AIDE-COMPTABLE libéré de toutes obligations militaires *est demandé* aux **Docks du Canal de Tancarville** — Inutile de se présenter sans de sérieuses références. (3311)

ON DEMANDE à Acheter CHEVAL *pour Camion Entrepositaire*
Prendre l'adresse au bureau du journal. (3308z)

ON DÉSIRE ACHETER
CHARRETTE anglaise à 2 places, confortable, légère et en bon état, pour poney de 1m20.
Faire offres à LEBORGNE, camionneur à Harfleur. (3291z)

ON DEMANDE 3 Pièces-Cuisine meublées. Conf. moderne, dans centre, durée hostilités. — Ecrire avec prix et détails, bureau journal J. D. N. (3294z)

A LOUER Petit Appartement meublé, 4 pièces, remis à neuf, centre de la ville. — *Prix modéré.*
S'adresser au bureau du journal. (3300)

A LOUER dans pavillon, **plusieurs Chambres confortablement meublées** Prix modérés.
Prendre l'adresse au bureau du journal. (3299z)

A VENDRE
AUTOMOBILE DELAHAYE 12/16, 4 cylindres en bon état, carrosserie landaulet. Prix **2 500 fr.**
S'adresser 25, rue Victor-Hugo. (3305)

A VENDRE
Un Auto-Camion 18-24 HP.
Marche garantie
Prendre l'adresse au bureau du journal. (3288z)

A VENDRE AUTOMOBILE de Ville en très bon état d'entretien. — S'adresser au SECRÉTARIAT de la Ce Générale Transatlantique. *Prix modéré.* »—2js (3017)

Appartement Meublé
3, rue Pleuvry
1er ÉTAGE Prix, 125 fr. par mois. Composé de 1 grande chambre à coucher avec grand cabinet de toilette 1 deuxième chambre à coucher, salle à manger, cuisine.
S'adresser à M. MOTHERON, 46, r. de la Bourse, ou 1, rue Gambetta, Sanvic. (3300)

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. **MOTET, DENTISTE**
52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et **dentiers haut et bas livrés en 5 heures**
Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 pr 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 pr 90 f. de 200 pr 160 f.
Modèles Nouveaux, Dentiers sans plaque ni crochets
Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE
Extraction gratuite pour tous les Militaires
JD ( )

A VENDRE
POMMES et POIRES à CIDRE
Garanties du Pays d'Auge
Livraison en gare ou au quai de Dives-sur-Mer — Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. ANNE, propriétaire, rue du Port, à Dives-sur-Mer (Calvados). MaV—20n (2616z)

FACTEURS-EXPRESS
Bureau : 87, rue Victor-Hugo, Havre
Distribution de groupages avec cheval et voiture
Transport de colis en tous genres, de la petite ou de la grande vitesse, pour la ville et les environs.
Prix très modérés. 13.17 (3285z)

LE LOUVRE DENTAIRE
(Autrefois 19 et 74 rue d'Etretat)
est transféré
31, RUE DE METZ
DENTIERS livrables **le jour même** *Réparations en 3 heures*
Le Docteur WILLEMIN opère lui-même
Extractions gratuites pour les Militaires
MaVD (1562)

Annonces Légales

Etude de Me HASSELMANN, notaire au Havre, 5, rue de la Paix (successeur de Me AUGER).

Apport en Société de Fonds de Commerce

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par Me Hasselmann, notaire au Havre, le vingt octobre mil neuf cent quatorze, contenant constitution de la Société en nom collectif : **LESAUVAGE & Ce**, dont le siège est au Havre, rue Franklin, n° 66, entre

Monsieur Henry-Joseph Lesauvage, entrepreneur de chargement et de déchargement de navires, demeurant au Havre, rue Franklin, n° 66,

Et Monsieur Maurice-Georges-Désiré Lesieur